

Projet 10.000 jardins potagers en Afrique

Rotation

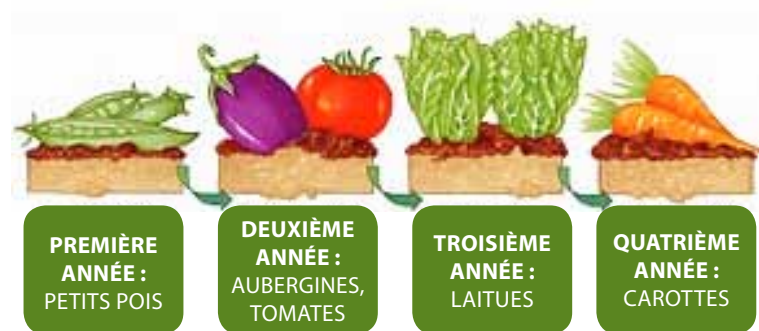


Pourquoi effectuer une rotation des cultures ?

Il est très important d'éviter de cultiver la même espèce, pendant plusieurs années, dans le même secteur du jardin (par exemple, tomates d'une année sur l'autre). L'importance de la rotation tient dans le fait qu'elle permet d'alterner les plantes qui appauvrissent le sol à celles qui l'enrichissent, qu'elle améliore la structure du terrain et qu'elle interrompt le cycle vital des parasites liés à une culture particulière ou aux mauvaises herbes. Ceci vaut évidemment pour les espèces annuelles et non pour les plantes pluriannuelles.

Comment procéder à la rotation des cultures ?

Pour chaque pays et/ou zone climatique, il sera nécessaire de rédiger au cours des formations et en collaboration avec les techniciens et les communautés locales, des propositions d'associations qui prennent en considération les traditions locales, la possibilité de trouver/multiplier les semences et la vocation environnementale du lieu. Nous vous suggérons d'impliquer la communauté dans la réalisation de tableaux et/ou schémas permettant de visualiser des successions de cultures simples et facilement applicables, comme par exemple :



Voici quelques suggestions pratiques.

Une année de repos est suffisante pour les haricots. Pour les basilic, betteraves rouges et pousses, artichauts, carottes, choux, pois chiches, concombres, haricots verts, fèves, fenouils, laitues, lentilles, lupins, pommes de terre, poivrons, petits pois, tomates, persil, chicorée, céleris et courgettes, mieux vaut attendre au moins deux ans avant de les replanter sur la même parcelle. Pastèques, cardons, oignons, aubergines, melons et poireaux ont besoin d'une période de trois ans, tandis que l'ail et l'échalote requièrent au moins quatre ans.

Mieux vaut éviter de cultiver à la suite des variétés appartenant à la même famille.

Il est donc préférable d'éviter de cultiver :

- d'autres liliacées après l'ail, l'échalote et le poireau ;
- d'autres cucurbitacées après la pastèque, les courgettes, le melon et le concombre ;
- d'autres chénopodiacées après la betterave rouge, les pousses de betteraves et les épinards ;
- d'autres composites après l'artichaut, le cardon, la laitue et la chicorée ;
- d'autres ombellifères après la carotte, le fenouil, le persil et le céleri ;
- d'autres légumineuses après les pois chiches, les haricots verts et haricots, les fèves, les lentilles, les lupins et les petits pois ;
- d'autres crucifères après le chou ;
- d'autres solanacées après les pommes de terre, les poivrons et les tomates.

Ces exemples sont purement indicatifs et peuvent parfois ne pas suffire. Si par exemple l'ail est touché par un champignon comme le *fusarium*, 10 ans minimum doivent passer avant d'en replanter sur la même parcelle.